

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019

DELIBERATION N°2019.00121

**APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DU ZONAGE DES EAUX
PLUVIALES DE LA COMMUNE DE SAINT-GALMIER**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 86

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 97

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE représenté par Mme Patricia CORTEY,
Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS,
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND,
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL représentée par M. Pascal GARRIDO,
M. Roland GOUJON représenté par M. Jean-Luc BASSON, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI,
M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
Mme ~~Monique ROVERA~~, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,

Le 15 avril 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190403-D20190012110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190415

M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON, M. Lionel SAUGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019

APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE SAINT-GALMIER

Par délibération n°2018.00262 en date du 28 juin 2018, Saint-Etienne Métropole a validé les plans des projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint-Galmier.

Par décision n°E18000193/69 du 09 août 2018 le Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Gérard FONTBONNE en qualité de Commissaire enquêteur.

Par arrêté du Président n°2018.00229 en date du 10 septembre 2018, Saint-Etienne Métropole a défini les modalités de mise à l'enquête publique des projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint-Galmier.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 08 octobre 2018 à 9h au lundi 08 novembre 2018 à 17h en Mairie de Saint-Galmier.

L'enquête publique a donné lieu à 14 observations orales et 5 observations écrites de la part des habitants. Ces observations portent principalement sur les débordements des réseaux d'assainissement dès les premières pluies, des ruissèlements de surface qui créent des désordres sur voiries publiques et chez les particuliers. La copie du courrier des réponses apportées au Commissaire enquêteur est annexée à la présente délibération.

A l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Commissaire enquêteur a émis le 12 novembre 2018 un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- mentionner expressément que les prescriptions de gestion des eaux pluviales sont applicables pour tous les projets publics ;
- définir des prescriptions particulières de traitement des eaux pluviales ayant ruisselé sur les chaussées des voies à grandes circulation ;
- prescrire pour la création des aires de stationnement, une obligation d'emploi de matériaux poreux pour les projets privés d'une certaine importance et pour tous les projets publics.

Le rapport de synthèse « schéma directeur d'assainissement et le schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Saint-Galmier » qui fixe les prescriptions applicables en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur la commune de Saint-Galmier intègre ces recommandations. Le rapport de synthèse « schéma directeur d'assainissement et le schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Saint-Galmier » et ses annexes, étant volumineux sont consultables auprès du service Assemblées ou téléchargeable sur le lien suivant :

<https://collaboratif.saint-etienne-metropole.fr/documents-assemblees-SEM/>

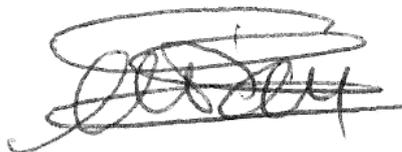
Les zonages d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ainsi que les préconisations d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales seront intégrés aux annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les plans de zonages d'assainissement de la commune Saint-Galmier ;**
- **approuve les plans de zonages d'eaux pluviales de la commune Saint-Galmier ;**
- **approuve le « Schéma directeur d'assainissement et le schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur la commune de Saint-Galmier » ;**
- **les dépenses correspondantes sont imputées au chapitre 11 du budget annexe Assainissement collectif de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU